SMDEA 09
NOS COMPÉTENCES AU SERVICE DE L'EAU

COMPTE RENDU CCSPL DU 9 DECEMBRE 2020

Présents :

Monsieur COMBRES Jean-Claude, Président de la commission
Madame CLAIN Elisabeth
Monsieur ESCANDE Jacques
Monsieur MEMAIN Daniel
Monsieur ESTEVE Marc, AFOC 09
Monsieur ABIVEN Jacques, UFC Que Choisir
Monsieur ROUGE Guillaume, Directeur de l'Information

M. COMBRES ouvre la séance et se présente. Il indique que c'est la première fois que la séance se tiendra en visioconférence. Il propose aux personnes assistant à cette réunion de se présenter à tour de rôle.

M. ROUGE les remercie également pour leur présence. Il rappelle que cette commission est réunie chaque année pour 2 sujets : les tarifs et le RPQS (rapport sur la qualité des services publics locaux). En raison du calendrier électoral et de la constitution de la CCSPL, il n'a pas été possible de présenter le RPQS en juin. Il sera présenté lors de la prochaine assemblée générale du 17 décembre.

Il commence la présentation du diaporama en détaillant le sommaire :

- **la présentation du RPQS 2019**
- **les orientations budgétaires et les tarifs 2021**
- **les questions diverses**

M. Rougé les invite à poser des questions après la présentation de chaque ITEM.

Il indique que plusieurs indicateurs de performance vont être présentés tant pour l'eau que pour l'assainissement ainsi que des indicateurs descriptifs du service sur les parties abonnés, finances. Il sera rappelé les tarifs 2020.

M. le Directeur de l'Information commence la présentation en rappelant que le syndicat a été créé en 2005 et regroupe 297 communes et 1 syndicat sur les départements de l'Ariège, la Haute Garonne et l'Aude. Il intervient dans les domaines essentiels de la vie de tous ses usagers : la production, la distribution et l'exploitation de l'eau potable, la collecte et le traitement des eaux usées.

Le syndicat n'a pas vocation à faire des profits. La notion de service public est essentielle puisqu'elle privilégie l'intérêt général face aux intérêts particuliers, avec la durabilité comme valeur ajoutée.

☞ M. MEMAIN intervient pour préciser qu'il y a un contentieux en cours qui conteste la compétence du Département sur la gestion de l'eau au niveau du SMDEA.

☞ M. ABIVEN revient sur l'assainissement. Il a été question d'assainissement collectif. Pour les assainissements individuels, il souhaiterait savoir ce que fait le syndicat.

M. Rougé indique que pour les assainissements autonomes, les communes historiquement avaient l'obligation d'effectuer les contrôles des dispositifs d'assainissement autonome tous les 10 ans pour vérifier leur bon fonctionnement et également l'instruction de permis de construire par rapport à la création. Le SMDEA a récupéré ces compétences et il se doit d'assurer tout le support technique dans l'instruction des dossiers en matière de prescriptions et en matière de contrôle soit sur du neuf soit sur de l'existant. Ces missions ne font pas l'objet d'une redevance comme pour l'assainissement collectif mais d'une facturation à la prestation de service.

☞ M. MEMAIN demande si ce ne sont que des particuliers ou s'il y a aussi les entreprises et autres abonnés à ce service.

M. Rougé confirme que ce ne sont que des particuliers comptabilisés dans le nombre d'abonnés assainissement. Les entreprises pourraient être intégrées dans ce type de contrôle sous réserve qu'elles aient des effluents assimilés domestiques.

Le syndicat a un périmètre géographique en constante évolution au regard de l'adhésion de nouvelles communes. Son patrimoine est pléthorique avec de nombreux ouvrages recensés en piémont et en montagne.

Le syndicat a des valeurs d'un service public local :

- développement durable
- service public
- qualité de service
- environnement de travail
- solidarité des territoires

En conclusion, le syndicat a vocation à investir pour entretenir son patrimoine et le développer avec une vision de long terme.

☞ Les résultats financiers et les évolutions tarifaires précédentes

M. Rougé indique que le syndicat se doit de présenter ces indicateurs. Ces indicateurs sont règlementaires dans le RPQS avant même de parler des nouveaux tarifs 2021.

Il est constaté :

- une nette amélioration depuis 2017 des résultats budgétaires avec une hausse de 1,18 M€ du résultat de fonctionnement sur l'exercice 2019 portée par les deux budgets de l'eau potable et de l'assainissement collectif.

- l'épargne brute est de 9,59 M€ en 2019, jamais atteinte par le passé. Il est constaté une progression de 1,48 M€ (34%) de l'épargne nette en 2019 pour atteindre 5,77 M€, sous l'effet de l'augmentation significative de l'épargne brute et d'une stabilisation de l'annuité en capital.

- une maîtrise de l'endettement au regard des investissements réalisés, avec une réelle capacité à rembourser les emprunts souscrits.

☞ Les tarifs

M. ROUGE Guillaume indique que les tarifs constituent essentiellement les recettes issues des services. Il détaille l'évolution tarifaire pour l'eau et l'assainissement.

Le syndicat avait en 2010, 246 tarifs différents à l'eau potable. Progressivement, le syndicat a harmonisé ces tarifs pour arriver progressivement vers une convergence de tarif unique.
En 2020, pour l'eau potable, l'abonnement part fixe est de 64 € hors toutes taxes et une part variable de 1.26 €. Ce qui fait un prix, hors toutes taxes, de 1.79 €/m^3. Pour compléter ce tarif, il faut ajouter les taxes de l'Agence de l'Eau et la TVA. Le tarif pour l'eau potable, toutes taxes comprises, est de 2,41 €/m^3.

Pour l'assainissement, en 2010, ce sont 129 tarifs différents. Dès 2016, le syndicat a harmonisé ces tarifs vers le tarif unique. A ce jour, l'abonnement part fixe est de 70 € hors toutes taxes et une part variable de 1.44 €, soit 2,02 €/m^3 hors toutes taxes. Avec les taxes de l'Agence de l'Eau et la TVA, le tarif est de 2,50 €/m^3 toutes charges comprises.

Ce tarif unique est l'expression de la solidarité départementale.

M. Rougé précise que 4 nouvelles communes ont rejoint le syndicat en 2020, avec des tarifs différents. Il a été négocié, lors de leurs adhésions, que sur 5 ans, ces tarifs seront harmonisés d'une manière linéaire vers le tarif unique.

Les services travaillent actuellement sur la tarification sociale tant pour l'eau potable que pour l'assainissement. Il y a des retours d'expérience de plusieurs syndicats mentionnant que l'application d'une tarification sociale n'est pas aisée. Pour mettre en place un système juste, il faudrait que le syndicat accède à des données sociales non gérées par le SMDEA comme avoir des informations sur la composition des ménages, leurs revenus, etc.. pour à terme donner, par exemple, des chèques eau.

M. Rougé souligne que le syndicat a déjà des actions sociales par le biais du Fonds Unique Habitat permettant de réduire ou supprimer des factures d'eau ou d'assainissement après étude et décision des dossiers par les services sociaux. Le SMDEA budgétise une enveloppe de 25 000 € chaque année.

☞ M. MEMAIN indique, pour la tarification sociale, que c'est aussi une obligation de la loi «engagement et proximité » de décembre 2019 qui impose de mener une réflexion et de la mettre en œuvre.
Par rapport au tarif de l'année dernière, il est question de 1,79 € par rapport aux éléments c'est un tarif de 1,24 €.

M. Rougé indique que 1,24 € était le tarif 2019. Les tarifs présentés, au titre du RPQS 2019 comme le prévoit la règlementation, sont ceux de 2020.

☞ **Les Investissements**

Le syndicat est un acteur économique important de son territoire. Depuis 2009, 138 M€ ont été investis, soit environ 14 M€ HT par an en moyenne avec deux objectifs renouveler son patrimoine mais également apporter de nouveaux services avec de nouveaux équipements. Ces travaux sont souvent confiés à des entreprises de travaux publics ariégeoises, dans le respect du code des marchés publics.

Ces travaux sont possibles car financés avec l'aide des partenaires financiers : Agence de l'Eau Adour Garonne, le Conseil Départemental de l'Ariège, le Conseil Départemental de la Haute Garonne et la Banque des Territoires (anciennement Caisse des Dépôts et Consignations).

☞ M. Combres indique qu'il ne faut faire aucune analogie entre un budget communal ou de communautés de communes et celui du SMDEA. Le SMDEA est un EPIC qui a des dépenses mais qui aussi doit faire des recettes provenant principalement, pour sa partie fonctionnement, de la facturation de l'eau, de l'assainissement. Il faut que sa partie fonctionnement soit excédentaire afin de financer la partie investissement.

M. Combres rappelle que le Département de l'Ariège finance à hauteur de 20 à 30% les investissements. Dès la création du syndicat, le Département s'est associé dans ce syndicat et fait partie statutairement du syndicat. Statutairement le Conseil d'Administration du syndicat est composé de membres des collectivités et du Département. Comme il n'y a pas simultanéité sur les élections, il s'avère que les élus des collectivités présents au Conseil d'Administration sont issus des votes des élections municipales. Les représentants du Conseil Départemental sont issus du vote des conseils départementaux d'il y a 5 ans. L'année prochaine, les 5 représentants du Département devront être renouvelés après les élections départementales.

M. Rougé indique que, de fait, il se tiendra de nouvelles élections au sein du Conseil d'Administration avec une réélection pour la présidence et les vice-présidences.

M. le Directeur de l'Information continue sa présentation pour l'endettement. Celui-ci est maitrisé au regard des investissements réalisés, avec une réelle capacité à rembourser les emprunts souscrits. Les indicateurs d'extinction de dette diminuent considérablement : 3.2 années pour le capital restant dû du budget eau et 6.98 années pour le capital restant dû du budget assainissement.

M. Combres complète ces propos en soulignant qu'une situation financière est saine si la collectivité a la capacité, entre 7 et 10 ans, pour rembourser le capital de la dette avec son épargne brute. Le SMDEA est en dessous de ces chiffres ce qui est très bien.

M. Rougé présente, pour 2019, quelques chiffres :

- 12.5 M€ de dépenses d'équipement
- 2.4 M€ empruntés, un remboursement de 3,8 M€
- 1,39 M€ en désendettement de capital restant dû
- 5,82 M€ d'aides apportées (47% de subventions sur la totalité des investissements)

M. Combres souligne qu'à partir du moment où on réemprunte moins que l'on rembourse, on se désendette. C'est une bonne chose. Cela à un double effet sur le capital restant dû et sur le fonctionnement car les dépenses liées à l'intérêt de la dette sont réduites.

M. Rougé insiste sur le fait de la baisse des aides surtout de l'Agence de l'Eau dans le cadre du 11ème programme. L'Agence a réduit les taux d'éligibilité. L'Etat a ponctionné les budgets de l'Agence pour financer entre autres, l'Office National de la Chasse et la Biodiversité. Il ne faut pas oublier que les fonds de l'Agence sont prélevés sur taxes payées par les usagers. Pour tenir le niveau des investissements, le syndicat devra faire plus d'efforts en matière d'épargne.

☞ **Les indicateurs de performance**

⇨ **l'eau potable**

- la qualité de l'eau, indicateur le plus important (2 critères physico-chimique et bactériologique) (90.94% d'analyses conformes)

☞ Concernant la qualité de l'eau, M. Memain demande s'il y a des éléments de comparaison avec des territoires similaires. Est-ce qu'en pourcentage c'est plutôt correct ?

M. Rougé répond par l'affirmative. Au vu des rapports précédents, le syndicat a amélioré significativement la qualité de l'eau. Il prend comme exemple le Pays d'Olmes. L'usine de Montferrier, mise en service il y a 3 ans, dessert 15 000 personnes sur toute la vallée du Touyre. Avant, ils avaient très régulièrement une eau non conforme. Le syndicat règle des problèmes par des investissements qui se traduisent sur les indicateurs de performance.

M. Memain indique que sa remarque était sur des comparaisons avec des territoires similaires.

M. Rougé répond qu'il faut voir sur les Hautes Pyrénées ou Alpes et choisir des syndicats d'eau ou des régies communales qui gèrent des territoires similaires à l'Ariège.

M. Memain souligne que la comparaison ne vaut que si les critères sont les mêmes.

M. Rougé indique que c'est les mêmes normes pour tout le monde. Les indicateurs se durcissent d'année en année avec très prochainement certainement les microparticules du PVC en autres. Lors du congrès de la FNCCR, une conférence s'est tenue sur les perturbateurs endocriniens se retrouvant dans l'eau. Il a été très clairement annoncé que les normes en matière d'eau potable allaient sérieusement se durcir.

M. Rougé reprend la présentation.

- la connaissance et gestion patrimoniale des réseaux (90%)
- le rendement du réseau de distribution (62.64%)
- l'indice linéaire des volumes non comptés (3.4 m3/km/jour)
- le taux moyen de renouvellement de réseaux pour l'eau potable (0.18%)

☞ Mme Clain précise que c'est souvent en zone de montagne difficile d'accès qu'il y a des fuites.

M. Abiven précise qu'il est vrai que l'Agence de l'Eau y contribue essentiellement. S'il prend le Grand Toulouse, leurs réseaux sont neufs. Pourquoi n'est-il pas possible de leur faire admettre que la majorité de l'eau provient des Pyrénées Ariégeoises et qu'ils devraient contribuer à la réfection de nos réseaux ? C'est de la solidarité.

M. Rougé répond que les recettes ne sont pas comparables vu le nombre de personnes au mètre linéaire du réseau. L'équation, l'eau paye l'eau, est réalisable dans les grandes métropoles mais difficilement en Ariège à moins d'augmenter démesurément le prix de l'eau. Concernant la solidarité entre territoires, il en parle un peu plus loin dans la présentation.

Mme Clain souligne que la population ariégeoise équivaut à un quartier de Toulouse.

M. Combres indique que dans le secteur de l'énergie il y avait la péréquation nationale qui disparait petit à petit. Le courant électrique était distribué au hameau le plus éloigné dans la Haute Ariège au même prix que dans la métropole toulousaine. Avec une péréquation nationale, il était joué la solidarité nationale. Au niveau de l'eau, cela n'existe pas. Il trouve que déjà la création du syndicat c'est une bonne chose. Il est possible d'avoir un système de péréquation départementale mais il serait souhaitable que ceci soit étendu plus largement en France.

M. Rougé reprend la présentation.

- l'indice d'avancement de la protection de la ressource (65%)
- le taux d'occurrence des interruptions de service non programmées (6.13%o)
- le taux d'impayés eau et assainissement (2.38%)
- le taux de réclamations (5.83%o)

☞ M. Memain demande s'il y a des actions spécifiques du SMDEA pour favoriser la sobriété, c'est-à-dire la pédagogie dans l'utilisation de l'eau. Il souligne la présence de 2 associations de consommateurs sur 7 invitées. Est-ce qu'il n'y a pas un effort commun à faire avec ces associations, le SMDEA et d'autres acteurs pour sensibiliser les abonnés à l'utilisation de l'eau et éviter les gaspillages plutôt que d'avoir des impayés ?

M. Rougé répond que les usagers font de plus en plus attention, surtout ceux abonnés à l'eau et à l'assainissement. Des baisses significatives de consommation sont constatées depuis les 7 dernières années. Les appareils ménagers sont de plus en plus économes. Des usagers créent des doubles réseaux pour récupérer l'eau de pluie pour les toilettes par exemple.

Les actions du syndicat sont principalement la communication externe envers les abonnés via le site Internet. Le nouveau site, en cours d'élaboration, va apporter de nouvelles fonctionnalités plus riches en matière de services en ligne et en matière d'informations en ligne.

M. Rougé précise que la baisse des consommations veut dire moins de recettes pour le syndicat. Depuis les 4 dernières années, il a été constaté que l'augmentation tarifaire pratiquée, relativement faible, est complètement annihilée par les baisses de consommation. Le niveau d'épargne, jamais atteint par le passé, provient des efforts considérables réalisés pour améliorer l'assiette de facturation en allant chercher les abonnés bénéficiant du service mais ne le payant pas. Ce travail de masse a permis de ramener plus de 1 500 abonnés, soit plus de 2,5 M€ de recettes supplémentaires annuelles pérennes. C'est aussi une équité vis-à-vis du traitement des services.

Un effort est aussi fait par les services au niveau des dépenses. C'est aussi, par exemple, aller chercher de la performance sur l'économie d'énergie, sur du renouvellement durable, sur des turbines à mettre en place sur des réseaux d'eau potable pour faire de l'autoconsommation.

⇨ l'assainissement

- le taux de desserte par les réseaux de collecte (54.39%)
- la connaissance et gestion patrimoniale des réseaux (90%)
- la conformité des performances des équipements (96%)
- la conformité de la collecte (99%)

☞ M. Abiven revient sur le taux de conformité de la collecte et demande quel service de l'Etat donne cette information.

M. Rougé répond que c'est le Service de la Police de l'Eau et des Milieux Aquatiques (SPEMA).

M. Abiven demande s'il dépend de la Préfecture.

M. Rougé dit que ce service dépend de la Direction Départementale des Territoires. Il donne ce taux pour cet indice mais ils contrôlent les stations d'épuration, leurs équipements et leurs performances.

M. Rougé reprend la présentation.

- la conformité des équipements d'épuration (95%)
- la conformité de la performance des ouvrages (82%)
- les boues évacuées selon des filières conformes (100%)
- le débordement des effluents chez les particuliers (0.37%o)
- les points de réseau nécessitant des interventions (7,4/100 km)
- le taux moyen de renouvellement des réseaux pour l'assainissement (0.23%)
- l'indice de connaissance des rejets en milieux naturels (50 points/100)

⇨ l'assainissement non collectif

- le taux de conformité des dispositifs ANC (36.5%)

☞ **En conclusion**

- une gestion publique assurée par le SMDEA avec des services au plus près des territoires
- un outil de mutualisation et de solidarité (tarif unique)
- des efforts nécessaires pour améliorer la qualité de l'eau distribuée
- un rendement de réseaux insuffisant à améliorer
- un taux de renouvellement de réseaux insuffisant autant pour l'eau que pour l'assainissement, ne permettant pas de maintenir un bon état du patrimoine existant
- des stations d'épuration à réhabiliter ou à renouveler pour améliorer la qualité des rejets au milieu naturel
- des communes à équiper de systèmes d'assainissement collectif pour réduire les rejets directs et améliorer la salubrité
- un service aux usagers et des modes de gestion s'améliorant au regard des indicateurs.

Avant de passer au deuxième sujet, M. Rougé demande s'il y a d'autres questions sur les interventions.

N'ayant pas de question, M. Rougé indique qu'il va leur être demandé se prononcer pour avoir un avis sur ce rapport. Cet avis sera transmis aux délégués lors de l'assemblée générale du 17 décembre prochain.

M. Combres leur demande leur avis.

M. Estève indique qu'il n'a rien à rajouter sur le rapport proprement dit. Vu l'état des réseaux, il souligne que c'est difficile de faire mieux sachant par ailleurs que les normes changent régulièrement.

M. Abiven met le même avis que M. Estève. Le SMDEA est bien une machine et le travail accompli est remarquable. Il faut continuer comme cela.

M. Memain découvre un dossier et par prudence il s'abstient. Le rapport a le mérite d'être clair. Il présente les points forts et les points faibles. Il y a des pistes intéressantes. Il renouvelle ses préconisations sur l'intérêt d'avoir des indicateurs de comparaison de territoires. Il pense qu'il faudrait avoir une action déterminée et proactive vers la question de la sobriété sur les usages voir des tarifs différenciés en fonction de ces usages.

Mme Clain dit qu'il n'y a pas de points de comparaison avec d'autres départements ou syndicats mais on voit, dans le temps, qu'il y a une évolution positive. Lorsqu'on se rappelle le SMDEA d'il y a 10 ou 12 ans, à chaque assemblée générale, c'était une souffrance.

M. Combres les remercie. Il souligne qu'il a connu le SMDEA en 2005 avec un nombre d'adhérents différents d'aujourd'hui. Certaines collectivités avaient adhéré par intérêt parce ce que dans des situations très dégradées. Elles trouvaient là un interlocuteur départemental qui venait les soulager des problèmes. Après la phase politique de mise en place, le SMDEA est passé à la phase de performance et d'installation qui a amené d'autres collectivités à adhérer.

M. Estève remercie M. Rougé pour cette présentation ainsi que tout le personnel du SMDEA. Il voit les agents, par n'importe quel temps, travailler d'une manière acharnée pour distribuer une eau correcte et un assainissement.

M. Rougé poursuit avec la seconde partie concernant les tarifs 2021.

☞ **Les tarifs 2021**

M. Rougé présente des orientations stratégiques alimentant le débat d'orientations budgétaires pour 2021 y compris en terme de Plan Pluriannuel d'Investissements (PPI).

Ces orientations stratégiques sont :

- un programme d'amélioration de la qualité de l'eau (qualité et quantité)
- un programme de réduction des pollutions au milieu naturel : gestion des boues ..
- une démarche de performance et l'innovation sur le développement des énergies renouvelables, autoconsommation ....
- une démarche qualité pour la relation avec l'usager (norme ISO 9001)

Des réflexions sont en cours pour avoir une démarche volontaire pour moderniser le syndicat et conforter son ancrage local autour du cycle naturel de l'eau. Elles portent sur :

- le site Internet

- une news letter à destination de tous les élus

- la modernisation de l'action politique publique de l'eau du SMDEA qui a vocation à s'ouvrir vers le grand cycle et à dépasser ses compétences restreintes à la gestion domestique de l'eau potable et de l'assainissement. Les enjeux sont importants. Les ressources financières des partenaires institutionnels diminuent. Elles s'orientent vers des actions portant sur la gestion globale et intégrée de l'eau. Le syndicat a intérêt d'aller chercher des subventions et des recettes d'investissement et de fonctionnement pour s'intéresser au grand cycle en :

  - travaillant sur l'impact des prélèvements et des rejets sur les rivières,

  - travaillant activement pour participer au projet de SAGE du Bassin versant des Pyrénées Ariégeoises pour pouvoir être un acteur au sein du parlement de l'eau qu'est la CLE, de manière à ce que les acteurs locaux du département puissent prendre la main sur la gestion de l'eau globale et intégrée au risque de perdre l'intérêt de faire valoir la solidarité amont-aval

Le SMDEA a une volonté d'ouvrir ses compétences sur le grand cycle en proposant des services nouveaux comme la gestion du pluvial, la gestion des problématiques défense incendie. Le syndicat s'ouvre déjà sur le grand cycle avec la gestion des barrages.

En termes d'orientations budgétaires, M. Rougé alerte sur une baisse des consommations. Pour 2020, il se peut qu'il y ait un rebond des consommations suite à la crise sanitaire. Il a été constaté une production plus importante sur les usines d'eau potable.

Malgré les efforts réalisés par le syndicat en matière d'économie d'énergie, le coût de l'énergie augmente. L'objectif du syndicat est de réduire les dépenses de ce poste qui est le premier poste de dépenses courantes du syndicat.

M. le Directeur de l'Information détaille la matrice budgétaire. Il a été prévu une augmentation des dépenses courantes de 2%, une augmentation des charges de personnel de 2%. En recettes, le syndicat prévoit une augmentation de 1% des produits de service issus principalement de la facturation de l'eau et de l'assainissement. Cette matrice tarifaire permettrait de dégager seulement 6,40 M€ d'épargne brute contre les 9 M€ en résultat du Compte Administratif 2019. Avec une annuité à 4,10 M€, la capacité d'autofinancement serait de 2,30 M€.

M. Rougé précise que cette matrice budgétaire a été construite avec une augmentation tarifaire, autant pour l'eau que pour l'assainissement, de 2 centimes uniquement sur la part variable.

Il détaille les tarifs.

- Pour l'eau potable

- 2 centimes supplémentaires (1%) :

- part fixe : 64 € - part variable passe de 1.26 € à 1.28 € hors toutes charges
- pour 120 m^3 le prix passerait de 2.41 € à 2.43 € toutes charges comprises

Pour la commune de Burret, les abonnés se verront facturer un forfait de 50 € à 65 € vu que toute la commune n'est pas équipée de compteur.
Pour la commune de Montoulieu, un abonnement de 45 € à 49 € et une part variable de 0.60 € à 0.80 €.
Pour la commune de Saint Martin de Caralp, un abonnement de 45 € à 49 € et une part variable de 0.60 € à 0.80 €.
Pour la commune de Le Bosc, un abonnement de 52 € à 55 € et une part variable de 0.50 € à 0.70 € et pour les forfaits de 95 € à 100 €.

Une recette supplémentaire de 133 834 € viendrait abondée le budget de l'eau potable.

- Pour l'assainissement

- 2 centimes supplémentaires (1%) :

- part fixe : 70 € - part variable passe de 1.44 € à 1.46 € hors toutes charges
- pour 120 m3 le prix passerait de 2.50 € à 2.52 € toutes charges comprises

Une recette supplémentaire de 86 953 € viendrait abondée le budget de l'assainissement.

Il faut retenir que, pour 2021 et sur une base de 120 m^3 (base règlementaire), le syndicat aurait un prix TTC de 4.95 €/m^3, eau et assainissement.

En termes d'impact sur la facture des usagers :

- pour une consommation de 80 m^3
  . la facture de l'eau passerait de 215 € en 2020 à 217 € en 2021
  . la facture de l'assainissement passerait de 226 € en 2020 à 227 € en 2021

- pour une consommation de 120 m^3
  . la facture de l'eau passerait de 289 € en 2020 à 291 € en 2021
  . la facture de l'assainissement passerait de 300 € en 2020 à 303 € en 2021

M. Rougé rappelle que la consommation moyenne sur le territoire syndical est de :

- 80 m^3 pour l'eau
- 70 m^3 pour l'assainissement

M. le Directeur de l'Information présente ensuite tous les autres tarifs appliqués par le syndicat avec l'augmentation correspondante à + 1% par rapport à 2020.

En conclusion, les points à retenir de cette politique tarifaire sont :

- des points de vigilance à surveiller, pouvant dégrader les capacités à soutenir le programme d'investissements
- une adaptation nécessaire pour contenir les dépenses de fonctionnement
- une volonté de s'inscrire dans une véritable recherche d'économies d'énergie, conformément aux objectifs de développement durable
- une volonté de minimiser l'augmentation des tarifs, qui ne saurait être une réponse universelle à la nécessité d'épargner
- une volonté d'évoluer pour s'adapter aux nouveaux enjeux sociaux

M. Rougé ayant terminé sa présentation propose d'ouvrir le débat.

DEBAT

↳ M. Abiven trouve les augmentations très raisonnables. Mais dans les 10 années qui viennent, il faudra économiser l'eau et cela passe par une communication envers les ménages. Le FUH permet d'avoir des aides. C'est une éducation à l'eau qu'il faut peut-être refaire en direction de certaines personnes. A l'UFC Que Choisir, les réclamations ont bien diminué. Il n'y a que 2 contentieux sur des problèmes de factures trop chères. Lorsque la facture est étudiée, vu le nombre de personnes et la consommation, il apparait qu'ils ne font pas attention à leur consommation.

M. Rougé indique que le syndicat a aussi besoin des associations de consommateurs pour communiquer avec les abonnés, ce n'est pas simple. Le syndicat communique sur le site Internet, sur les réseaux sociaux. Aujourd'hui, le syndicat envoie une facture et adjoindre une communication n'est ni le meilleur moyen ni le plus populaire. Si une communication courrier était adressée à 90 000 usagers, le syndicat devrait payer plus de 85 000 € de frais.

Le syndicat doit trouver un point d'équilibre. Ce service d'eau potable devra être à la hauteur des enjeux sur les usages qui devront être raisonnés.

M. Rougé invite les associations de consommateurs à communiquer, en même temps que le syndicat, sur les bons usages et sur les changements de comportement à avoir dans les années à venir. Il demande aux associations de ne pas hésiter à partager leurs communications car, grâce à cette collaboration, des erreurs ont pu être corrigées.

M. Abiven indique que l'association fera la publicité du nouveau site Internet du SMDEA dès qu'il sera opérationnel.

↳ M. Estève dit que son association informera leurs adhérents pour qu'ils aillent voir ce site. Il indique qu'il ne faut pas toujours « taper » sur les petits abonnés. Il ne pense pas que les personnes gaspillent volontairement. Il pense aussi aux gros consommateurs d'eau ou ceux qui la payent moins cher. C'est vers ces gens-là qu'il faudrait faire plus attention. Sur les tarifs, il peut comprendre que ce n'est pas assez. Ceux qui devront payer, vont trouver que c'est trop. En réalité, l'augmentation est raisonnable au vue de tout ce qui est entrepris pour faire des économies, il ne peut être fait autrement.

↳ Mme Clain intervient par rapport au site Internet. Il sera certainement finalisé dans le 1er trimestre 2021. Elle propose, avant de l'ouvrir au tout public, d'avoir une réunion ou une visio avec les associations des consommateurs pour que les rubriques prévues à l'attention des usagers correspondent aux attentes. Pour les économies d'énergie, la commune de Foix va recruter un économe de flux pour les aider à faire des économies que ce soit sur l'eau ou l'électricité. Toutes les collectivités vont devoir s'y pencher.

M. Rougé indique à M. Estève que le syndicat n'a pas de « profils gros consommateurs ». Seuls les agriculteurs déclarés utilisant 400 m^3/an pour leur bétail ont un tarif différent. Les industries payent en totalité leur consommation au tarif adopté chaque année. Il n'existe pas non plus de tarif dégressif en fonction de la quantité consommée. Aujourd'hui, c'est strictement interdit.

M. Combres précise que les agriculteurs arrosent, en basse Ariège, avec des eaux brutes et gérées par le SIAHBVA.

M. Rougé indique que pour les personnes, ayant une obligation de raccordement à l'assainissement collectif et qui avaient avant un assainissement autonome, le syndicat leur demande de le supprimer et de le déconnecter. Ils peuvent laisser la fosse septique vide et raccorder le pluvial dessus. C'est une réserve d'eau potentielle.

↳ M. Memain trouve l'augmentation des tarifs très raisonnable mais il s'abstient vu qu'il est nouveau et ne connait pas le dossier parfaitement. Pour le site Internet, il suggère de mettre les liens avec les associations d'usagers. Ce serait un échange de bons procédés très facile à mettre en œuvre.

N'ayant plus de questions, M. Combres les remercie pour leur participation constructive et clôt la séance.

Le Président

Jean-Claude COMBRES